

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL GÉNÉRAL 13 JUIN 2017 À 19H00 À LA SALLE POLYVALENTE LA CHATAIGNE
--

Jeanne-Andrée Volken, Présidente du Conseil général ouvre la séance et salue les membres du Conseil général, du Conseil communal et de l'administration communale, ainsi que le public et la presse.

L'assemblée observe une minute de silence en hommage aux défunts survenus depuis la dernière séance.

Nous félicitons également **Manuela Troillet, conseillère générale PDC** pour la naissance de son petit garçon, ainsi que **Célestin Tamarcaz, conseiller général MISE**, heureux papa de deux petites jumelles.

La séance se poursuit par la lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance/Contrôle des présences
2. PV de la séance plénière du 14.03.2017
3. Comptes 2016 Municipalité – Services industriels
4. Postulat n° 77 : Intégrer les nouveaux arrivants, les naturalisés et les jeunes dans la démocratie communale
Postulat n° 78 : Parking sauvage de la sortie d'autoroute Saxon-Fully
5. Règlement Grand Cru de Fully
6. Modification du règlement de police / Tranquillité des lieux publics
7. Rapport des commissions
8. Divers

Aucune modification n'étant demandée, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Jeanne-Andrée Volken, Présidente du Conseil général, annonce la démission de **Jérôme Desmeules** du Conseil général. Conformément aux exigences légales, le Conseil communal a élu **Martine Jeanbourquin**, première des viennent-ensuite, en qualité de conseillère générale pour le solde de la période législative.

Au nom de l'assemblée, la présidente adresse ses félicitations et souhaite la bienvenue à Martine Jeanbourquin, qui siègera également au sein de la Commission EEEU, en remplacement d'André-Marcel Malbois. **Jeanne-Andrée Volken, Présidente du Conseil général**, précise que ce dernier a démissionné de la commission uniquement, mais reste conseiller général.

1. Ouverture de la séance/Contrôle des présences

Excusés : Laurent Ballif, MISE
 Joachim Grange, UDC
 André-Marcel Malbois, UDC
 Célestin Tamarcaz, MISE
 Nicolas Terrettaz, PDC
 Bertrand Zermatten, PDC

Absents : Bernardo Bruchez, PLR
 Philippe Bruchez, UDC

2. PV de la séance plénière du 14.03.2017

Le procès-verbal a été envoyé aux conseillers généraux et joint à la convocation à la présente séance. **Sans remarque particulière, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.**

3. Comptes 2016 Municipalité – Services industriels

La parole est donnée à **Vincent Maret, président de la COGEST**, qui remercie le Conseil communal, les chefs de services et particulièrement le caissier communal. Il relève une très bonne situation des comptes, notamment due à la vente des CO Sainte-Jeanne-Antide et de Leytron, ainsi qu'à des reports d'investissements.

La COGEST accepte les comptes.

La parole est donnée à **Manuela Troillet, du groupe PDC**. Les membres du groupe remercient la Cogest et le Conseil communal.

Le groupe PDC accepte les comptes.

La parole est donnée à **Jérémy Bruchez, du groupe PLR**, qui félicite la commune pour sa gestion financière et encourage la municipalité à continuer dans ce sens.

Le groupe PLR accepte les comptes.

La parole est donnée à **Jean Carron, du groupe MISE**, qui constate que les comptes sont très bons. Il remercie le Conseil communal et tous les collaborateurs de l'administration, en particulier le caissier communal pour son travail et sa communication. Le groupe MISE relève la bonne maîtrise des finances publiques et une baisse de la dette par habitant, qui permettent d'envisager sereinement l'avenir.

Le groupe MISE accepte les comptes.

La parole est donnée à **Géraldine Granges Guenot, du groupe UDC**. Celui-ci félicite le caissier communal, mais constate une augmentation constante des charges, un défi à relever.

Le groupe UDC accepte les comptes.

La parole est donnée à **Edouard Fellay, Président de la Commune**, qui ne cache pas son plaisir de présenter une marge d'autofinancement historiquement élevée. Grâce à une baisse par rapport à 2015, Fully peut maintenant être qualifié de commune avec une dette faible. Edouard Fellay associe les chefs de service et tous les membres de l'exécutif à ce résultat. Cependant, le Président préconise de rester vigilant, de nombreux défis restant à réaliser.

Nous passons ensuite au vote. **Les comptes 2016 de la Municipalité et des Services industriels sont acceptés à l'unanimité.**

4. Postulat n° 77 : Intégrer les nouveaux arrivants, les naturalisés et les jeunes dans la démocratie communale

Postulat n° 78 : Parking sauvage de la sortie d'autoroute Saxon-Fully

Postulat n° 77

La parole est donnée à **Romaine Wailliez, du groupe UDC**, qui reprend le postulat de Jérôme Desmeules et demande au Conseil communal d'étudier cette question.

Le groupe UDC recommande d'entrer en matière puis d'accepter ce postulat.

L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'entrée en matière de ce postulat.
L'entrée en matière est acceptée par 29 oui et 6 abstentions.

La parole est donnée à **Manuela Troillet, du groupe PDC**. Celui-ci relève le caractère contraignant de ce postulat et se réfère à la législation existante qui permet déjà aux communes de mettre en place un tel système. La majorité du groupe rejette le postulat.

La parole est donnée à **Jean Carron, du groupe MISE**. Les membres du groupe soutiennent ce postulat.

La parole est donnée à **Jérémie Bruchez, du groupe PLR**. Il indique que le groupe PLR ne comprend pas le but du postulat, pas clair à ses yeux, et encourage les partis politiques à aller dans ce sens.

Le Conseil général passe au vote. **Par 9 oui, 22 non et 4 abstentions, le postulat est refusé.**

Postulat n° 78

La parole est donnée à **Baptiste Dorsaz, conseiller général PDC**, qui explique ce postulat pour la commission DETA.

Le Conseil général se prononce sur l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

La parole est donnée à **Manuela Troillet, du groupe PDC**. La question de la facilitation au covoiturage a suscité l'intérêt du groupe. Celui-ci accepte le postulat à l'unanimité.

La parole est donnée à **Jérémie Bruchez, du groupe PLR**, qui laisse la liberté de vote à ses membres.

La parole est donnée à **Géraldine Granges Guénot, du groupe UDC**. Le groupe apporte son soutien à la commission, mais trouve judicieux d'installer des horodateurs ou mettre en place un système de macarons.

La parole est donnée à **Christophe Thétaz, du groupe MISE**. Celui-ci se réjouit à l'idée de favoriser le covoiturage. Au problème d'augmentation du trafic, il n'y a pas de réponse simple et directe, mais ce postulat initie une grande réflexion. Une solution intercommunale voire cantonale devrait néanmoins être étudiée.

Le groupe MISE est favorable à ce postulat.

Le Conseil général passe au vote. **Par 34 oui et 2 abstentions, le postulat n° 78 est accepté.**

5. Règlement Grand Cru de Fully

La parole est donnée à **César Da Silva, de la commission DETA**. Celle-ci a rencontré l'Association Grand Cru et la commission communale dans le cadre de la préparation de ce règlement. Après analyse du règlement proposé, la commission y a apporté trois modifications mineures, concernant la terminologie, la composition de la Commission Fully Grand Cru, ainsi qu'un changement de vocabulaire.

Le but de ce document est la promotion du vin de qualité supérieure. Il s'agit d'une mise à jour du document selon le règlement cantonal Grand Cru et celui de l'Interprofession de la Vigne et du Vin (IVV). Il sera préavisé par l'IVV avant son homologation par le Canton.

La commission DETA a approuvé à l'unanimité le règlement modifié.

Le Conseil général passe au vote. **Le règlement, avec les modifications proposées par la commission DETA, est accepté à l'unanimité des membres présents.**

6. Modification du règlement de police / Tranquillité des lieux publics

Jeanne-Andrée Volken, Présidente du Conseil général, donne lecture des précisions données par Alain Mermoud, Conseiller communal en charge de ce dossier. Elle remercie Nicolas Maret, Chef du groupe PDC, à l'origine de cette demande, pour son souci de la compréhension du bien commun.

La parole est donnée à **Manuela Troillet, du groupe PDC**, qui remercie Alain Mermoud pour ses éclaircissements.

La parole est donnée à **Jérémy Bruchez, du groupe PLR**, qui relève l'importance, suite au renforcement de l'effectif de police, de lui donner les moyens de son travail.

La parole est donnée à **Jean Carron, du groupe MISE**. Celui-ci comprend la nécessité de donner les moyens à la police, mais soutient également la prévention.

La parole est donnée à **Géraldine Granges Guénot, du groupe UDC**. L'UDC approuve la modification du règlement de police.

Le Conseil général passe au vote. **La modification du règlement de police est acceptée par 35 voix et 1 abstention.**

7. Rapport des commissions

Jeanne-Andrée Volken, Présidente du Conseil général, remercie et félicite chacun pour le travail convivial et sérieux qui règne dans toutes les commissions.

La parole est donnée à **Christophe Thétaz, Président de la Commission SASJCS**. Cette commission s'est réunie à maintes reprises depuis le début de l'année. L'ensemble de la commission ou ses délégués ont notamment travaillé sur la mise à disposition de défibrillateurs, l'aménagement des jeux de la Place du Petit-Pont, la rénovation de l'école des garçons, les défis de l'administration publique face au vieillissement de la population, l'urban training. La commission est également représentée au comité de l'Asofy. Elle se penchera prochainement sur le règlement d'Aide à la famille.

La parole est donnée à **César Da Silva, pour la Commission DETA**. Celle-ci s'est réunie à 7 reprises durant le premier reste de cette législature. Elle y a rencontré les différents représentants des commissions, associations et sociétés concernées par les domaines de cette commission, qui s'est penchée sur les travaux enjeux de la société des commerçants et artisans (Com'art). La commission a également travaillé sur le règlement Fully Grand Cru, la correction du Rhône, les dégâts du gel ou la thématique touristique.

La parole est donnée à **Roberto Ançay, rapporteur de la Commission EEEU**. La commission s'est réunie trois fois depuis la dernière séance plénière du Conseil général du 14 mars 2017. Elle

s'est penchée sur l'instauration de la taxe sur les déchets (taxe au sac), ainsi que la rénovation et remplacement des panneaux d'affichage et piliers publics. Une délégation de la commission a également participé à la présentation des futurs travaux du bâtiment de la Crèche/UAPE. Cette présentation a permis de lever les doutes qui subsistaient dans ce dossier. La commission félicite M. Grégory Carron et toute son équipe pour leur professionnalisme lors de cette rencontre.

La parole est donnée à **Vincent Maret, président de la Commission de gestion**. Il indique que la Cogest s'est principalement concentrée sur les comptes et les budgets, mais également sur les droits de succession et les éléments légaux liés aux finances communales.

8. Divers

Jeanne-Andrée Volken, Présidente du Conseil général, remercie le Conseil communal et l'administration communale de leur collaboration. Elle indique qu'une séance d'information sur le projet d'approvisionnement en eau potable, aura lieu le **mardi 29 août 2017, à 19h00**.

La parole n'étant plus demandée, Jeanne-Andrée Volken clôt cette séance plénière à 20h05.

La Présidente

Le Secrétaire

Jeanne-Andrée Volken

Christophe Albasini